

Loi n° 39 - 2019 du 13 décembre 2019
autorisant la ratification du premier accord d'octroi de crédit signé
entre le Gouvernement de la République du Congo et l'Agence Française
de Développement

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification du premier accord d'octroi de crédit signé le 18 novembre 2019 entre le Gouvernement de la République du Congo et l'Agence Française de Développement, pour un montant de quarante-cinq millions (45 000 000) d'euros, au titre de l'accord-cadre multi-tranche n° CCG 1155 (01D/02E/03F), dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

39-2019

Fait à Brazzaville, le 13 décembre 2019

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, chef
du Gouvernement,

Pour le ministre des finances et du
budget, en mission :

La ministre du plan, de la statistique et
de l'intégration régionale,

Ingrid Oiga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS.-

Clément MOUAMBA.-

COPIE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2019 - 372 du 13 décembre 2019

portant ratification du premier accord d'octroi de crédit signé entre le Gouvernement de la République du Congo et l'Agence Française de Développement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 39-2019 du 13 décembre 2019 autorisant la ratification du premier accord d'octroi de crédit signé entre le Gouvernement de la République du Congo et l'Agence Française de Développement ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-376 du 6 septembre 2017 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier : Est ratifié le premier accord d'octroi de crédit signé le 18 novembre 2019 entre le Gouvernement de la République du Congo et l'Agence Française de Développement, pour un montant de quarante-cinq millions (45 000 000) d'euros, au titre de l'accord-cadre multi-tranche n° CCG 1155 (01D/02E/03F), dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 13 décembre 2019

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,

Clément MOUAMBA.-

Pour le ministre des finances et du budget, en mission :

La ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale

Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS.-

COPIE